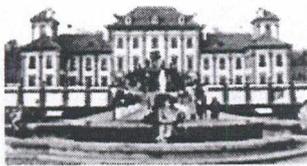




*Extension des accords bilatéraux  
aux nouveaux membres de l'UE:  
**un avantage pour la Suisse***



## Prosperité et stabilité dans une Europe retrouvée



Prague, classée au patrimoine de l'Unesco.

### Des capitales culturelles européennes

Les villes de l'Europe centrale et orientale éblouissent par leur richesse culturelle. Prague était au Moyen-Âge la « capitale de l'Europe », comme l'atteste sa splendide vieille ville. En se promenant à Ljubljana, Budapest ou Bratislava, le visiteur retrouvera les parfums de Vienne. Celui qui choisira Cracovie ou Vilnius sera transporté à l'époque de la Renaissance italienne ou du baroque.

Cracovie, un des joyaux culturels de l'Europe de l'est.



« Chopin ou Dvorak – il est clair que la culture européenne possède un héritage commun. Le rapprochement actuel des pays d'Europe constitue non seulement un enrichissement culturel, mais aussi une contribution à la paix et à la stabilité. »

Marko Letorja,  
chef de l'orchestre symphonique de Bâle

### Des liens étroits avec la Suisse

Les échanges culturels et économiques entre la Suisse et l'Europe centrale et orientale se sont développés au cours des siècles. Pensons à Antoine Norbert de Patek, qui a quitté la Pologne dans les soubresauts de la révolution manquée de 1831, et qui a contribué à développer l'horlogerie suisse! La Suisse a aussi été une terre de refuge lors de la Deuxième Guerre mondiale pour les soldats polonais, lors de la répression soviétique à Budapest pour plus de 14'000 Hongrois ou encore pour des dizaines de milliers de Tchécoslovaques après le Printemps de Prague.

Notre pays s'est profondément investi dès la chute du rideau de fer dans le processus de transformation économique et politique de l'est de l'Europe, tant financièrement que par des projets de coopération. Durant la dernière décennie par exemple, plusieurs centaines de jeunes Tchèques et Slovaques ont pu bénéficier d'une formation en Suisse.

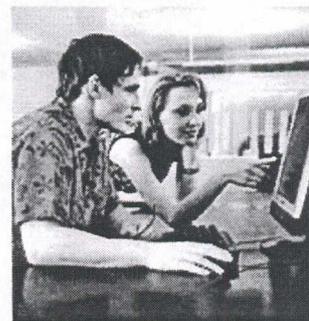
### L'Europe s'élargit, les accords bilatéraux aussi

Six des sept accords bilatéraux actuellement en vigueur entre la Suisse et l'Union européenne sont automatiquement étendus aux nouveaux membres. Seul l'accord sur la libre circulation des personnes est renégocié et sera soumis au référendum facultatif.

### Les sept accords bilatéraux en vigueur depuis le 1er juin 2002:

- Libre circulation des personnes
- Transports terrestres
- Transport aérien
- Agriculture
- Obstacles techniques au commerce
- Marchés publics
- Recherche

L'extension des accords bilatéraux permettra à nos entreprises d'accéder plus facilement à ces marchés en pleine croissance.



Le 1<sup>er</sup> mai 2004, l'Union européenne a vécu le plus grand élargissement de son histoire. Les nouveaux venus: la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Slovaquie, Chypre et Malte.



## Croissance économique des nouveaux membres Un avantage pour nos entreprises

### Grâce aux accords bilatéraux:

#### Suppression des entraves techniques

La reconnaissance réciproque des produits et des attestations de conformité facilite l'exportation de marchandises, aussi avec les nouveaux membres.

#### Ouverture des marchés publics

Les entreprises suisses ont maintenant accès aux marchés publics de l'UE. La demande de biens d'infrastructures et de services, très importante chez les nouveaux membres, ouvre d'intéressantes perspectives pour nos entreprises.

#### Libre circulation des personnes

Aujourd'hui, diverses branches comme l'agriculture, la santé, la construction ou le tourisme ne trouvent pas assez de collaborateurs sur le marché du travail suisse et de l'Europe des Quinze. L'extension de la libre circulation leur permettra d'engager des ressortissants des nouveaux Etats membres, dans le respect des conditions sociales et salariales suisses.

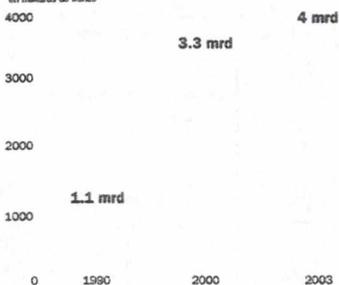
**Les dix nouveaux membres de l'Union européenne sont devenus au cours des dernières années des partenaires commerciaux qui comptent pour notre pays. Le potentiel de croissance de cette région en plein développement est énorme.**

Cette dernière décennie, les exportations suisses vers les nouveaux membres ont progressé de 11% par an et notre balance commerciale en 2003 était excédentaire d'environ 1.3 milliard de francs! Aujourd'hui déjà, le volume de nos exportations vers la Pologne, par exemple, est supérieur à celui à destination de la Grèce ou du Portugal. Une voie à poursuivre vu l'importance des exportations pour la croissance et l'emploi en Suisse.

L'extension des accords bilatéraux actuellement en vigueur entre la Suisse et l'UE permettra à nos entreprises d'accéder à ces marchés d'avenir de 75 millions de personnes dans les mêmes conditions que leurs concurrentes européennes.

L'élargissement de l'UE stimulera ainsi la croissance et l'emploi, en Suisse également.

Exportations suisses vers l'Europe de l'est  
en milliards de francs



Les exportations suisses à destination de l'est de l'Europe ont augmenté de près de 3 milliards de francs entre 1990 et 2003.



Par son processus d'agrandissement, l'Europe offre à notre économie des opportunités de croissance sur de nouveaux marchés prometteurs.

L'extension de la libre circulation des personnes est à considérer comme une dynamique positive plutôt qu'un risque pour la Suisse.

André Kudelski, CEO, Kudelski Group SA



L'extension des accords bilatéraux aux nouveaux membres de l'Union européenne facilitera l'accès à ces marchés d'avenir, notam-

ment en réduisant les procédures administratives. En tant qu'entrepreneur, je ne peux que saluer toute mesure favorable à notre industrie d'exportation. Une économie exportatrice forte est en effet dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie intérieure.

Bernard Repond  
Vice-Président, USAM



Les nouveaux marchés d'Europe centrale et orientale vont connaître une forte expansion dans les prochaines années. Les besoins de rattrapage et la prospérité croissante vont accroître la demande de biens et services. Cela ouvre d'importantes perspectives pour les exportations suisses.

Marcel Ospel, Président du conseil d'administration, UBS SA



« Ni les syndicats, ni les travailleurs, ni les entreprises ne doivent craindre que l'extension de l'accord sur la libre circulation n'engendre un phénomène de dumping salarial. Les mesures d'accompagnement prévoient en effet des garde-fous qui permettront de remédier aux éventuels cas de sous-enchères salariales abusives et répétées. »

Sabine von der Weid  
Déléguée, Fédération des entreprises romandes

## Confirmons notre choix de la voie bilatérale



«Le peuple souverain a plébiscité en 2000 la mise en œuvre des sept accords bilatéraux. La

Suisse a obtenu des accords favorables, qui ont fait leurs preuves depuis leur entrée en vigueur, et dont nos entreprises et nos concitoyens ont besoin. En les étendant aux dix nouveaux membres de l'Union européenne, nous confirmons notre choix de la voie bilatérale et permettrons à nos entreprises de bénéficier de l'élargissement de l'UE.»

*Christiane Langenberger,  
Conseillère aux Etats PRD,  
Vaud*



«Le 1<sup>er</sup> mai 2004, dix nouveaux pays ont rejoint l'Union européenne. Ainsi agrandie, l'UE aura encore plus de poids pour développer ses capacités économiques, défendre son idéal démocratique et valoriser ses richesses culturelles. Toutes ces qualités sont aussi les nôtres.

C'est pourquoi nous avons déjà accepté d'ouvrir nos frontières aux ressortissants de quinze des pays membres de l'UE, et chacun d'eux en a fait de même à notre égard. Grâce aux mesures d'accompagnement, cette libre circulation est profitable à tous. Avec des conditions semblables, l'élargissement aux dix nouveaux pays nous apportera les mêmes avantages.»

*Jean Studer  
Conseiller aux Etats PS, Neuchâtel*



«Nos PME ont besoin des accords bilatéraux. Les étendre aux nouveaux membres est donc une décision cohérente et respectueuse des intérêts de la Suisse. Il n'y a pas lieu de craindre avec l'extension une forte immigration, ni une pression générale sur le niveau des salaires. L'ouverture des frontières accroît notre potentiel de croissance et améliore ainsi les possibilités d'emploi.»

*Jean-Michel Cina,  
Conseiller national PDC, Valais*



## Une libre circulation contrôlée

### Des conditions claires

Seuls les ressortissants des pays membres de l'UE peuvent bénéficier de la libre circulation. De plus, la libre circulation est réservée aux personnes exerçant une activité économique ou disposant de ressources suffisantes. Enfin, la Suisse a obtenu une ouverture progressive du marché du travail avec des délais de transition différents entre les quinze anciens membres de l'UE et les dix nouveaux.

### Une ouverture par étape

La libre circulation entre notre pays et les dix nouveaux Etats membres sera introduite graduellement. La Suisse obtient une période transitoire jusqu'au 30 avril 2011. Durant toute cette période, des dispositions restrictives en matière de marché du travail (priorité des travailleurs indigènes, contrôles des conditions sociales et salariales avant l'octroi de l'autorisation de travail) pourront être maintenues. De plus, le nombre d'autorisations de travail accordées par la Suisse aux ressortissants des dix nouveaux membres sera limité par des contingents.

**MI-2005:** début au plus tôt de la période transitoire avec les dix nouveaux membres de l'UE

**Jusqu'en 2011:** maintien des restrictions en matière de marché du travail et des contingents

**Jusqu'en 2014:** clause de protection spéciale pour la Suisse (réintroduction de contingents en cas d'immigration trop forte).

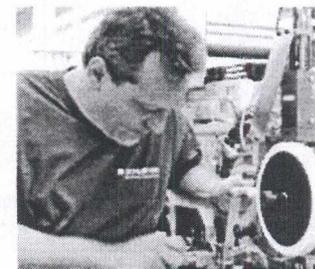
### Des mesures d'accompagnement sûres et efficaces

La Suisse n'ouvre pas son marché du travail sans garantie. Pour éviter une sous-enchère salariale et sociale, notre législation a été modifiée et complétée. En plus des limites prévues par l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes et des longs délais de transition, le Parlement a approuvé trois types de mesures d'accompagnement.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2004, une loi fédérale obligera les entreprises étrangères, communautaires et extra-communautaires, qui envoient des travailleurs détachés en Suisse, à respecter nos conditions de travail; la procédure d'extension des conventions collectives de travail sera facilitée et des salaires minimaux pourront être édictés par le biais de contrats-type de travail en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée.

Ces mesures, qui permettent un contrôle strict, seront valables tant pour les Suisses que pour les ressortissants communautaires et extra-communautaires.

Des commissions cantonale tripartites (Etat, organisations patronales et syndicales) veilleront au respect de ces règles.





## Groupe d'information

« Accords bilatéraux : confirmons nos acquis »

Case postale 3085

1211 Genève 3

[www.accords-bilateraux.ch](http://www.accords-bilateraux.ch)

### Membres

---

**Jana Caniga**

Caniga Gastronomie, Wetzikon

**Jean-Michel Cina**

Conseiller national PDC, Valais

**Edi Engelberger**

Conseiller national PRD, Nidwald,

Président USAM

**Ueli Forster**

Président, economieuisse

**Bruno Frick**

Conseiller aux Etats PDC, Schwytz

**Walo Hinterberger**

CEO, Model-Holding SA

**André Kudelski**

Président/CEO, Kudelski Group

**Christiane Langenberger**

Conseillère aux Etats PRD, Vaud

**Susannen Lautenegger Oberholzer**

Conseillère nationale PS, Bâle-Campagne

**Marko Letonja**

Directeur et chef d'orchestre,

Orchestre symphonique de Bâle

**Markus Nottar**

Conseiller d'Etat PS, Zurich,

Président de la commission Europe de la conférence des gouvernements cantonaux

**Marcel Ospel**

Président du Conseil d'administration, UBS SA

**Fulvio Pelli**

Conseiller national PRD, Tessin

**Bernard Repond**

Entrepreneur, Vice-Président, USAM

**Petar Sager**

Fondateur du Schweiz. Ost-Institut,

ancien Conseiller national, Berne

**Johann Niklaus Schneider-Ammann**

Conseiller national PRD, Berne, Président

Swissmem

**Hans-Rudolf Schurter**

Président et Délégué du Conseil d'administration,

Schurter Holding SA

**Peter Spuhler**

Conseiller national UDC, Thurgovie

**Rudolf Stämpfli**

Président, Union patronale suisse

**Jean Studer**

Conseiller aux Etats PS, Neuchâtel

**Roger Unterberger**

Président, Chambre de commerce Suisse-

Europe centrale

**Sabine von der Weid**

Déléguée, Fédération des entreprises

romandes (FER)

**Christophe von Werdt**

Directeur, Bibliothèque de l'Europe de l'Est,

Université de Berne

---

Le souverain a choisi en 2000 la voie bilatérale en tant que cadre de nos relations avec l'Union européenne. Notre pays et nos entreprises ont besoin des sept accords bilatéraux, entrés en vigueur en juin 2002. Il est maintenant dans notre intérêt de confirmer ce choix avec les nouveaux membres de l'UE.

**Oui à l'extension des accords bilatéraux aux nouveaux membres de l'UE !**